

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 333

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la quatrième phrase de l'alinéa 33, insérer la phrase suivante :

« Les apprentis militaires des établissements d'enseignement technique et préparatoire militaire pourront passer gratuitement les différents permis de conduire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Jadis, le service militaire permettait aux appelés de passer leur permis de conduire au sein des armées. Alors que le coût du permis B, mais également des permis A2, E, C et D, augmente inlassablement, une telle mesure peut inciter nos jeunes à s'intéresser aux armées et aux établissements d'enseignement technique et préparatoire militaire.